

**Livret d'accueil**  
**Année scolaire 2023-2024**

École maternelle La Soldanelle



## **Bienvenue à vous et à votre enfant !**

Ce guide pratique élaboré par l'équipe enseignante définit les règles de fonctionnement de l'école maternelle en général et de notre école en particulier. Son but est de faciliter la vie de tous dans l'école.

L'école maternelle est la première étape du système scolaire français. L'école n'est pas une garderie. Durant trois ans, il sera proposé à votre enfant des activités motrices, langagières, mathématiques, logiques, artistiques. Il développera ainsi sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie de groupe.

*Ces années sont très importantes car elles permettent, par le jeu, l'épanouissement de votre enfant et l'acquisition de véritables apprentissages.*

*L'école maternelle est une vraie école, sa fréquentation régulière, dès la petite section, est indispensable pour que votre enfant s'adapte et progresse.*

Toutes les absences doivent être signalées au 04 92 43 11 29 le matin de 7h45 à 8h15 ou par courriel : [empu0050533c@ac-aix-marseille .fr](mailto:empu0050533c@ac-aix-marseille.fr)

## Le personnel de l'école



Karine Salaün : directrice et enseignante PS  
Sandrine Bertrand : ATSEM PS

Claire Niesporek : enseignante PS/MS  
Nadège Nicol : ATSEM PS/MS

Claire Boisguérin : enseignante MS/GS1  
Cécile Bertrand : ATSEM MS/GS1

Angélique Annereau : enseignante MS/GS2  
Mélanie JAMAIS : ATSEM MS/GS2

S'ajoutent le personnel municipal qui intervient en plus sur le temps de restauration (trajets et repas) et le personnel du CCAS qui récupère les enfants à 16h30 qui partent à la récré après l'école..

## Les horaires de l'école

Respectez les horaires, c'est important pour votre enfant, pour tous les enfants et le personnel !

Les portes de l'école sont ouvertes :

- Le matin de **8h20 à 8h30**

(Vous devez accompagner votre enfant jusque dans sa classe et le confier à l'enseignante).

- L'après-midi de **13h50 à 14h00**

Pour les sorties :

Le matin 12h00

L'après-midi à 16h30

En cas d'arrivée ou de départ exceptionnel en dehors de ces heures, vous devez récupérer et ramener votre enfant dans la classe.

Des autorisations spécifiques pour sorties régulières sont à demander à la directrice.

## Sécurité des enfants et responsabilité des parents

En début d'année, les parents vérifient et complètent une fiche de renseignements. Il est indispensable de nous signaler tout changement de numéro de téléphone intervenant dans l'année.

## Santé et bien-être des enfants

Les enfants arrivent à l'école en bonne santé et ayant suffisamment dormi.

Extrait du conseil d'école du 03/03/2016: « Si l'état de santé d'un élève nous semble incompatible avec la vie en collectivité et que l'école ne parvient pas à joindre les parents, la directrice appellera le 15 qui donnera les directives à suivre ».

Nous n'avons pas le droit de donner des médicaments à l'école.

Toute maladie contagieuse doit être signalée.

## Information des parents

Les enseignantes ont mis en place un cahier de liaison.

Dans ce cahier, figurent toutes les informations essentielles à la vie de l'école. vous devez **les lire, signer** et y répondre le cas échéant. De même vous devez prendre l'habitude de lire chaque jour les affichages qui vous sont destinés (panneau extérieur devant le portail, hall de l'école et à l'entrée des classes). En début d'année scolaire, une réunion d'information est organisée dans chaque classe.

La rentrée des classes aura lieu le

**LUNDI 4 SEPTEMBRE.**

Les élèves de la classe de Claire boisguérin (MS/GS 1)  
Les élèves de la classe d'Angélique Annereau (MS/GS 2)  
feront leur rentrée de 8h20 à 8h30.

Les élèves de la classe de Claire Nieszporek (PS/MS)  
feront leur rentrée de 8h20 à 8h30 mais une tolérance  
sur les horaires sera accordée jusqu'à 8h45

Les élèves de la classe de Karine Salaün (PS) auront une  
rentrée échelonnée (voir courriel et affichage  
extérieur!)

